Le blairisme a franchi la Manche... en deux ans

Par PASCAL BORIS et ARNAUD VAISSIÉ

T l semble bien loin le temps où ■ Jacques Chirac expliquait lors de son intervention télévisée en faveur du « oui » à la Constitution européenne que « les règles sociales de la Grande-Bretagne sont des règles qui ne seraient pas acceptées ou acceptables pour nous ». Il y a seulement deux ans, ce modèle faisait encore office de repoussoir, à gauche comme à droite. La croissance forte, le chômage à un taux plancher ou la hausse continue du « minimum wage » au Royaume-Uni ont longtemps été occultés en France. Le modèle étranger de référence ayant longtemps été l'Allemagne, les yeux étaient davantage fixés outre-Rhin qu'outre-Manche. Et pourtant, s'il est bien un modèle étranger largement repris par les deux principaux candidats à la dernière élection présidentielle, et aujourd'hui par le président de la République, c'est bien celui du Royaume-Uni. Créer des richesses en amont grâce à une politique pro-business – pour mieux redistribuer en aval - à travers une augmentation massive de la dépense publique: n'est-ce pas au fond le rêve français?

Il est intéressant de montrer comment certains sujets, considérés comme tabous il y a deux ans, sont devenus aujourd'hui des acquis du débat public en France.

Lorsque que le Cercle d'outre-Manche a publié son premier rap-

port en novembre 2004, « Sous-emploi français, plein-emploi britannique : un paradoxe bien peu cordial », l'idée était d'expliquer que l'une des raisons du plein-emploi britannique se trouvait dans la fluidité et la flexibilité du droit du travail. L'étude pointait du doigt les rigidités du droit du travail en France, notamment les protections mises en place dans les procédures de licenciement. Par le mécanisme des effets de seuil, elles jouent en effet contre l'emploi, et engendrent, paradoxalement, une exclusion durable des personnes privées d'emploi. Lorsque nous avons présenté notre analyse sur le « divorce éco-

Créer des richesses en amont, redistribuer en aval, en augmentant la dépense publique si nécessaire.

nomique sans faute » entre un employé et un employeur, nos interlocuteurs, de gauche comme de droite, nous apportaient invariablement la même réponse. Difficile, voire impossible, d'évoquer en France la « flexibilité » et le « modèle britannique » : deux termes alors accolés à « précarité » et à « ultralibéralisme ».

Lors d'une conférence de presse le 31 mars 2006, Thierry Breton ouvrait une première brèche: «La principale différence [entre la France et le Royaume-Uni], c'est la situation de l'emploi [...]. Quand on cherche la différence, on tombe bien évidemment sur la flexibilité du marché du travail, qui n'est sans doute pas étrangère à cet écart. » Quelques mois plus tard, Laurence Parisot proposait le « divorce par consentement mutuel » dans le cadre d'un contrat de travail. De son côté, Ségolène Royal soulignait dans un entretien au « Financial Times » du 2 février 2006 qu'elle adhérait à certaines des politiques de Tony Blair. La Manche-Rubicon était alors franchie par les décideurs politiques et par les vecteurs d'opinion.

En adressant en octobre 2006 le rapport « My neighbour is rich » aux principaux candidats à l'élection présidentielle, notre objectif était de faire un certain nombre de propositions à la lumière de ce qui fonctionne au Royaume-Uni. Par exemple, la fusion entre l'ANPE et l'Unedic (sur le modèle des Jobcentres plus britanniques), le dialogue social direct entre entreprises et syndicats sans intervention gouvernementale (sur le modèle de la Low Pay Commission), les déductions fiscales pour favoriser les particuliers assujetis à l'ISF à investir dans les jeunes entreprises (sur le modèle des Venture Capital Trusts de Gordon Brown), ou encore la mise en place d'une administration partenaire, dont la tâche doit être l'accompagnement des entreprises plutôt que leur contrôle.

Nicolas Sarkozy le premier s'est fait l'écho de cette analyse sur le Royaume-Uni dès le mois de janvier 2007 : « L'Angleterre est en situation de plein-emploi. C'est intéressant de voir comment ils y sont arrivés. » Cinq mois après la sortie du rapport, bon nombre de nos propositions étaient portées par le programme électoral du candidat : déduction fiscale pour ceux qui paient l'ISF, à condition d'investir dans les PME, mise en place d'une administration pro-business en mettant fin à la logique de défiance qui existe à l'égard des PME, et plus récemment sur le droit du travail, avec la possibilité d'une séparation à l'amiable, dont les conditions pourraient être fixées à l'avance.

L'objectif est donc atteint: mettre sur l'agenda politique des idées nouvelles, afin de contribuer au débat sur le retour du plein-emploi en France. Bien que le modèle britannique ne soit pas parfait, en proie à des critiques outre-Manche, sa capacité de réforme permanente et ses succès peuvent être une source d'inspiration en France. Grâce au point de croissance supplémentaire que le Royaume-Uni a par rapport à la France depuis près de dix ans, il existe à un peu plus de 2 heures d'Eurostar de Paris, une société de plein-emploi confiante en l'avenir.

Le tabou sur le modèle britannique a été levé en France. Il est utile de regarder ce qui marche ailleurs, comme d'autres pays peuvent le faire lorsqu'ils s'inspirent de la France en matière de transport ou d'énergie. La comparaison stimule. Au fond, «ce qui compte, c'est ce qui marche ».

PASCAL BORIS ET ARNAUD VAISSIÉ sont cofondateurs du Cercle d'outre-Manche.